

Université Paris Panthéon-Assas

Centre d'analyse et de recherche interdisciplinaire sur les médias (CARISM)

Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH)

Colloque international

La recherche en terrains sensibles : enjeux, définition, expériences

5 et 6 novembre 2026

Salle des Conseils, 12 place du Panthéon

Université Paris-Panthéon-Assas

Si les dangers de la recherche dans les régimes autoritaires surprennent moins par leur fréquence, leur intensité reste spectaculaire, comme en témoigne, par exemple, l'emprisonnement de [Fariba Adelkhah](#) en Iran durant plus de 4 ans. Néanmoins, aujourd'hui de nouveaux terrains, y compris dans les États dits démocratiques, acquièrent un caractère sensible. En témoigne l'exemple récent des États-Unis, où des chercheur·e·s critiques envers l'administration américaine ou travaillant sur des thèmes [réprouvés](#) officiellement par le gouvernement fédéral américain - tels que les questions de genre, des minorités, de l'immigration ou de l'écologie - font face à des formes d'exclusion ou de pression liées à leurs positionnements.

Au cours des dernières années, la multiplication des contraintes administratives, institutionnelles et symboliques a contribué à transformer les conditions d'accès au terrain, ainsi que les modalités de conduite des enquêtes et de diffusion des résultats. À l'ère du numérique en particulier, les débats relatifs aux enjeux éthiques de la recherche connaissent un renouvellement notable.

Ainsi, si les terrains ethnologiques ont toujours été sensibles (Bouillon, Fresia & Tallio, 2005), cette notion a évolué et s'est élargie. Autrefois, associée aux contextes autoritaires ou aux situations de conflit, cette représentation mérite aujourd'hui d'être réinterrogée à la

lumière des nouvelles formes de contraintes pesant sur la liberté académique. Le cas de [Judith Butler](#), confrontée à des harcèlements et à des pressions symboliques dans le cadre de ses travaux, illustre concrètement les nouvelles formes de vulnérabilité que peuvent rencontrer les chercheur·e·s sur leurs terrains.

En croisant les approches issues des sciences de l'information et de la communication, du droit, de la sociologie, de l'anthropologie et de la science politique (mais non limitées à ces disciplines), cette réflexion vise à la fois à interroger et à comprendre ce qui constitue un « terrain sensible » pour le définir ou le redéfinir, car la compréhension d'un phénomène est le préalable nécessaire à son traitement.

Ce colloque international cherche à ouvrir une réflexion collective sur les enjeux de la conduite de recherche en contexte à risques, en rassemblant les chercheur·e·s autour de trois axes proposés (sans s'y limiter) :

Axe 1. (Re)définir les terrains sensibles à l'aune des mutations contemporaines

Traditionnellement, le terrain sensible renvoie aux enquêtes menées sur des espaces ou des objets traversés par la douleur, la stigmatisation ou la violence, où la posture des chercheur·e·s est mise à l'épreuve. Ces terrains, marqués par d'importants enjeux socio-politiques (Bouillon, Fresia et Tallio, 2005) et contraints par des facteurs politiques, moraux ou sécuritaires (Boumaza et Campana, 2007), mais aussi institutionnels, médiatiques et juridiques, nécessitent souvent la mise en place de stratégies d'adaptation et de contournement. Dans quelle mesure ces contraintes suffisent-elles à définir le terrain sensible ? Dans un contexte mondial en recomposition - marqué, par exemple, par la montée des formations populistes, la recrudescence de discours stigmatisants ou encore par des tensions sociales et politiques accrues, comme l'illustrent certains cas récents aux États-Unis -, cet axe invite à repenser ce que signifie aujourd'hui enquêter sur un terrain dit « sensible ». Il s'agira également d'interroger la définition même de ces terrains, leurs significations et leurs typologies. Les communications attendues apporteront des éléments permettant de composer une cartographie des terrains sensibles à partir d'une approche interdisciplinaire. Elles pourront notamment porter sur les thématiques suivantes :

- Difficultés d'accès au terrain (zones de conflit, quartiers précaires, etc.)
- Difficultés d'accès aux sources documentaires ou données numériques
- Difficultés d'accès aux enquêté.e.s
- Résistances institutionnelles au travail de recherche : sécurité des chercheur.e.s, financement des projets
- Choix des thèmes de recherche (sujets polémiques, assimilation automatique des chercheur.e.s à ses sujets de recherche)
- Médiatisation de la recherche et publication des résultats
- Protection des sources
- Éthique et positionnement des chercheur.e.s dans un milieu "hostile"
- Intensité des contraintes : vers une "échelle" de la sensibilité du terrain ?

Axe 2. Garanties et protections de la recherche en terrains sensibles

Cet axe vise à explorer les protections et garanties accordées aux chercheur.e.s face aux contraintes qu'ils sont susceptibles de rencontrer en terrain sensible : refus d'accès aux données, pressions institutionnelles ou administratives, différentes formes d'auto-censure, etc. Ces contraintes peuvent s'accumuler, s'intensifier et s'inscrire dans la durée, et même donner lieu à des mesures dirigées contre la personne même des chercheur.e.s telles que des « procédures-bâillons » (Michel, 2019 ; Bossan, 2024 ; Valentin, 2024), exposant les chercheur.e.s à des poursuites judiciaires.

De la même manière, la médiatisation des discours des chercheur.e.s travaillant en terrain sensible peut enclencher des discours de haine à leur encontre dans les espaces médiatique et numérique, qui peuvent aller jusqu'à des campagnes de harcèlement, de menaces et de diffamation.

Conçu comme un dialogue interdisciplinaire et international, cet axe invite les chercheur.e.s à examiner (sans s'y limiter) les thématiques suivantes :

- Modalités ou stratégies d'anticipation, de contournement et de gestion des contraintes lors d'un travail en milieu difficile
- Outils concrets pour gérer sa présence médiatique et en ligne en tant que chercheur.e en terrains sensibles
- Protections existant aujourd'hui pour les chercheur.e.s en terrains sensibles

- Démarches à entreprendre en cas de poursuites judiciaires, de diffamation, de discours de haine en ligne, de déportation ou d'emprisonnement, tant dans les régimes autoritaires que dans les régimes démocratiques

Axe 3. L'expérience des chercheur·e·s en terrain sensible

Le travail de recherche est une aventure parfois basée sur une enquête qualitative, qui exige l'intégration pleine au terrain (Boué et al., 2024). Ces terrains – qu'ils concernent les migrations, le genre, la guerre, la santé, la sexualité, la pauvreté ou la violence obligent, volontairement ou involontairement, les chercheur·e·s à gérer des émotions et des contraintes dictées par le terrain pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait impacter directement la production du savoir scientifique.

En ayant le statut de type « dedans-dehors » (Foli, 2018), les chercheur·e·s, tenus par la logique de la recherche, se heurtent à des émotions et des dilemmes qui déterminent le déroulement de la recherche autant que les résultats. Ceci les oblige à trouver les moyens de concilier leur professionnalisme académique et la gestion des émotions entre « jeu en surface et jeu en profondeur » (Hochschild, 2003).

Quant au processus de recherche lui-même, il commence par la collecte des données et se prolonge jusqu'à la rédaction des résultats scientifiques, ce qui interroge également sur le plan de la réflexivité scientifique¹ (Blanchet, 2009) et le positionnement des chercheur.e.s. Entre les affects dits, les affects représentés et les affects montrés (Dumas et Martin-Juchat, 2024), les chercheur·e·s ont une double casquette : celle d'un observateur et celle d'un acteur.

Cet axe propose donc de réfléchir à la manière dont des chercheur·e·s vivent, ressentent et analysent leur expérience sur des terrains sensibles, en raison de plusieurs facteurs, notamment la vulnérabilité, la précarité ou la tension.

Cet axe invite ainsi les chercheur·e·s à interroger les thématiques suivantes :

- Dynamiques émotionnelles à l'œuvre et impact de la recherche en terrains sensibles sur la santé mentale des chercheur.e.s

¹ Il s'agit d'une démarche introspective et critique impliquant le retour de chercheur.e sur soi pour diagnostiquer les contextes épistémologiques, culturels et sociaux de sa recherche. Elle lui permet d'analyser ses pratiques pour vérifier la validité de son enquête mais aussi pour apprendre de son expérience et améliorer ses prochaines recherches.

- Réflexivité scientifique et positionnement des chercheur.e.s par rapport à leurs sujets de recherche
- Impact de la recherche en terrains difficiles sur la vie personnelle des chercheur.e.s (restrictions de déplacement, éloignement de la famille, atteintes au droit au respect de la vie privée et, de façon plus générale, aux droits fondamentaux des chercheur.e.s)
- Incidence des difficultés liées aux terrains sensibles sur la qualité et l'exhaustivité de la recherche : à partir de quel seuil les contraintes deviennent-elles suffisamment fortes pour altérer la pertinence des travaux ?

Soumission d'une proposition de communication

Les propositions de communication doivent être envoyées **avant le 31 mai 2026** à l'adresse colloque.terrainsensible2026@proton.me

D'une longueur maximale de 3 000 signes (espaces inclus), elles devront préciser l'axe thématique dans lequel elles s'inscrivent (ou les axes, le cas échéant) et comporter les éléments suivants : l'objet de la présentation, la problématique abordée, les principaux résultats attendus, ainsi qu'une brève biographie de l'auteur ou de l'autrice.

Une fois anonymisées, les propositions seront évaluées en double aveugle par des membres du comité scientifique. Les contributions relevant de l'ensemble des champs disciplinaires et portant sur des contextes variés, en France comme à l'international, seront examinées.

Calendrier

Date limite de soumission des propositions : 31 mai 2026

Envoi des notifications d'acceptation : juillet 2026

Parution du programme : septembre 2026

Comité d'organisation

Tatiana AVILA GOMES, doctorante au CARISM

Agnès GRANCHET, Maîtresse de conférences au CARISM

Sarah JAMAL, Maîtresse de conférences au CRDH

Rania KARCHOUD, post-doctorante au CARISM

Cristian MONFORTE, doctorant au CARISM

Gulnara ZAKHAROVA, ATER au CARISM

Comité scientifique²

Romain BADOUARD, Chercheur ISFP, INRIA

Jérôme BOURDON, Professeur au département de communication, chercheur associé au CARISM, Université de Tel Aviv,

Françoise DAUCÉ, directrice d'études à l'EHESS

Karine FAVRO, Professeure en droit public, Université Haute-Alsace

Camille GOURDEAU, socio-anthropologue, chercheure associée à l'Urmis (Université Paris Cité)

Julia GRIGNON, Professeure associée, Université Paris-Panthéon-Assas, CRDH

Sarah JAMAL, Maîtresse de conférences en droit public, Université Paris-Panthéon-Assas, Codirectrice du CRDH

Antoine MACHUT, Maître de conférences en SIC, Université Paris-Panthéon-Assas, CARISM

Tristan MATTELART, Professeur en SIC, Université Paris-Panthéon-Assas, CARISM

Francesca MUSIANI, directrice de recherche au CNRS, Centre Internet et Société

Bibia PAVARD, Maîtresse de conférences HDR en Histoire contemporaine, Université Paris-Panthéon-Assas, CARISM

Bibliographie indicative

Adelkhah, F. (2024), *Prisonnière à Téhéran*, Seuil.

Aldrin, P., Fournier, P., Geisser, V. et Mirman, Y. (2022). Introduction. Chercheur de terrain : une profession à l'autonomie menacée. Dans P. Aldrin, P. Fournier, V. Geisser et Y. Mirman *L'enquête en danger : Vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales* (p. 23-52). Armand Colin.

Beaud, O. (2021). Chapitre 11. Le harcèlement par internet, ou un grave péril pour la liberté académique. *Le savoir en danger : Menaces sur la liberté académique* (p. 287-316). Presses Universitaires de France.

Blanchet, P. (2009). La réflexivité comme condition et comme objectif d'une recherche scientifique humaine et sociale. *Cahiers de sociolinguistique*, 14(1), 145-152.

Bossan, J. (2024). La procédure-bâillon. Étude d'une pathologie de la réaction judiciaire. Dans Sous la coordination de É. Gicquiaud et K. Lemercier *La réputation de l'entreprise* (p. 341-355). Legitech.

Bouillon, F., Fresia, M., & Tallio, V. (dir.). (2005). *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*.

Boumaza, M., & Campana, A. (2007). Enquêter en milieu « difficile » : introduction. *Revue française de science politique*, 57(1), 5–25.

² Ce comité scientifique est en cours de composition.

Massé, M. (2020), *La responsabilité pénale du chercheur scientifique* (thèse de doctorat), Poitiers : Université de Poitiers

Michel, H. (2019). Universitaires face aux « procédures-bâillons » en France. La nécessaire défense de l'autonomie de la recherche. Dans M. Duclos et A. Fjeld *Liberté de la recherche : Conflits, pratiques, horizon* (p. 181-194). Éditions Kimé.

Mohammed, M. (2019). La fragilité juridique des chercheurs en sciences humaines et sociales face aux États démocratiques. Dans M. Duclos et A. Fjeld *Liberté de la recherche : Conflits, pratiques, horizon* (p. 135-144). Éditions Kimé.

Noiville, C. et Hermitte, M.-A. (2006). Quelques pistes pour un statut juridique du chercheur lanceur d'alerte. *Natures Sciences Sociétés*. 14(3), 269-277.

Valentin, C. (2024). Les procédures-bâillons. *Cités*, 100(4), 395-408.